

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 du Mois Messidor.

Est vulgaire.

Samedi 5 Juillet 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style.)

ESPAGNE.

De Madrid, le 2 juin.

MALGRÉ les relations véridiques que la cour a données des avantages remportés par notre armée des Pyrénées Orientales, les généraux demandent qu'il leur soit envoyé des secours pour compléter les corps employés dans cette guerre. Il est de fait qu'ils ont infiniment souffert dans les dernières affaires. Le régiment des Gardes-Vallones & celui de Guadaluara sont réduits à moins de moitié, & beaucoup d'officiers de l'état-major ont péri. Le gouvernement avoit déjà ordonné un nouveau recrutement qui se fait avec beaucoup de lenteur, & il est question d'en venir à la ressource extrême des *quintes*, qui enlève un homme sur cinq parmi les habitans des campagnes. Le peuple murmure au seul bruit de cette mesure; & il y a tout lieu de croire que s'il étoit consulté, son vœu seroit pour la cessation de cette guerre qui coûte déjà beaucoup d'hommes & beaucoup d'argent, sans offrir aucune perspective avantageuse ni à l'état ni au commerce, que les Anglois maîtrisent déjà comme ils ont maîtrisé auparavant celui de Portugal.

Dans les premiers jours du mois, un vaisseau de ligne & deux frégates ont mis à la voile pour escorter un convoi qui se rend, dit-on, dans la Baltique. Ce convoi a des dangers immenses à courir, puisqu'on sait que des corsaires françois couvrent la mer, depuis le cap de Finistère jusqu'à l'ouest de la Manche.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Halifax, le 6 mai.

L'embargo sur tous les vaisseaux qui sont dans les ports des États-Unis, a été prorogé pour 30 jours, & il est probable qu'il sera continué jusqu'à ce que la Grande-Bretagne ait retiré les vaisseaux américains, dont elle s'est emparée contre tous les droits aux Indes-Occidentales, & on croit aussi jusqu'à ce qu'on nous ramette, conformément aux traités, les postes de l'Ouest.

Copie de la détermination prise par la chambre des représentans, & qui est passée à la majorité de seize voix, à Philadelphie le 14 avril 1794;

A été arrêté ce qui suit :

« Jusqu'à ce que les pertes & dommages faits contre le droit des gens & la violation des loix de la neutralité soient réparées; jusqu'à ce que tous les postes occupés & retenus à présent par le roi de la Grande-Bretagne, situés sur le territoire des États-Unis, soient rendus, & qu'il soit donné un dédommagement pour les négres exportés, contradictoirement au traité de paix, toutes liaisons commerciales entre les États-Unis & les sujets du roi de la Grande-Bretagne, ainsi que les productions & objets venant d'Angleterre, sont prohibés. »

Suivant des lettres de Québec, datées du 1^{er} mars, les Indiens ont attaqué l'armée américaine, & lui ont tué 3 ou 400 hommes.

(*Extrait des papiers anglois.*)

ITALIE.

De Savonne, le 10 juin.

Nous apprenons de Moncalieri qu'environ 2 mille Autrichiens, que le roi de Turin a appelés pour lui former une garde, vont se rendre à Turin pour procéder à l'arrestation des personnes que Pitt a dénoncées à ce roi comme suspectes de liberté. Les rois & les hommes libres ne peuvent gueres vivre ensemble : c'est ce qui a déterminé la cour de Piémont à quitter Turin, où on croit cependant qu'elle retournera, quand elle se croira certaine que tous les partisans de la liberté ont été immolés à son despotisme.

Celui de Pitt semble avoir pris un nouveau degré de fureur, depuis qu'il a appris que les François ont approvisionné pour plusieurs mois la ville de Calvi, en Corse, malgré la surveillance extrême supposée dans l'escadre du lord Hood. Cette escadre a reçu ordre de bloquer étroitement le port de Gênes, & de surveiller les mouvemens de l'escadre françoise, qui a mis à la voile du Port-de-la-Montagne : cependant les agens du cabinet de Saint-James emploient tour-à-tour, & vainement, les injures & les menaces pour forcer

notre république à renoncer à la neutralité à laquelle elle est si fortement attachée.

L'Italie, en général, est horriblement fatiguée de la tyrannie anglaise, & les vœux des peuples sont tous pour en être délivrés. Il semble que l'amour de la liberté prend de nouvelles forces depuis que l'abus de tous les despotismes fait sentir le prix de cette liberté à des peuples qui en avoient depuis si long-tems oublié les charmes. L'exemple des Français, en nous montrant de plus la force invincible de cette liberté, nous donne un penchant presque irrésistible pour la conquérir nous-mêmes.

FRANCE.

De Paris, le 17 messidor.

Les lettres de Bordeaux portent que, le 7 de ce mois, la commission militaire de cette commune a condamné à la peine de mort & à la confiscation de ses biens Charles Barbaroux, ex-député de la convention, comme étant hors de la loi. Ainsi il paroît évident que ce conspirateur ne s'étoit pas tué d'un coup de pistolet qu'il se tira au moment de son arrestation.

Suite du discours de Robespierre, prononcé à la séance des Jacobins, le 13 messidor.

Je vous ait dit que cette faction des indulgens, le plus terrible flau de la patrie, s'est grossie du reste de toutes les factions assemblées: tout ce qui a existé de conspirateurs depuis la révolution, s'est renoué à ce centre commun; ils sont parfaitement unis, & ils ont renoué des trames vingt fois rompues, & employé les mêmes moyens tentés par Buisset, Louvet, &c. Déjà on a attaqué le comité de salut public; bientôt vous n'entendrez plus ces plaintes; bientôt le crime se découvrira lui-même. On l'a attaqué en masse ainsi que le comité de sûreté générale; mais aujourd'hui on sent qu'au lieu d'attaquer en masse, il faut poursuivre chaque membre individuellement pour briser le faisceau.

Autrefois on n'osoit pas attaquer la justice nationale dans son sanctuaire, aujourd'hui on déclame hautement contre le tribunal révolutionnaire, on calomnie le décret de la convention à ce sujet; & pour révoquer en doute la légitimité de cette institution, on remet en jeu, sous de nouvelles couleurs, les calomnies d'Hébert, Danton & Brissot. Vous sentez l'importance de ce système qui tend à détruire la confiance du peuple; si on y parvient, le gouvernement révolutionnaire est nul ou victime de ses ennemis, & l'aristocratie triomphe. Attaquez la justice nationale dans le tribunal révolutionnaire, vous détruisez aussi la confiance; vous ouvrez la porte aux factions, & l'aristocratie triomphe.

Les despotes & leurs satellites savent bien que lorsqu'un patriote succombe, d'autres patriotes succombent aussi, & la cause commune du patriotisme éprouve le même sort. Ils croient pouvoir nous amener à nous détruire les uns les autres, par la défiance qu'ils veulent exciter parmi nous. Ils affectent de présenter aux citoyens les travaux de la convention nationale, comme ceux de quelques individus.

On a osé répandre dans la convention, que le tribunal révolutionnaire n'avoit été organisé que pour égorgé la convention elle-même; malheureusement cette idée a obtenu trop de confiance. En un mot, je le répète, aujourd'hui les premières tentatives faites pour détruire la liberté, sont renouvelées avec des formes plus respectables.

Le plus haut degré du courage républicain est de s'élever au-dessus des considérations personnelles, & de faire connaître au péril de sa vie & même de sa réputation, ses amis de nos ennemis. Quant à moi, quelque effort que l'on fasse pour

me fermer la bouche, je crois avoir autant de droit de parler que du temps des Hébert, des Danton, &c. Si la providence a bien voulu m'arracher des mains des assassins, c'est pour m'engager à employer utilement les momens qui me restent encore.

Les défenseurs de la patrie ont à combattre ordinairement les assassins ou les calomnieux; mais il est affreux de soutenir les uns & les autres. Les assassins & les calomnieux sont les mêmes hommes, envoyés ici par le tyran de Londres. On lit dans les papiers payés par l'Angleterre, les mêmes choses que disent chaque jour des Français que je dénonce comme agens de l'Angleterre & de la tyrannie. Qu'il me soit permis de parler de moi, dans une affaire qui n'est pas bien importante pour moi du côté de l'intérêt personnel. A Londres, on me dénonce à l'armée française comme un dictateur; à Paris, les mêmes calomnies ont été répétées; vous sçavez si je vous disois dans quel lieu. A Londres, on a dit qu'en France la calomnie avoit obtenu des succès & que les patriotes étoient divisés; on fait des caricatures, on me dépeint comme l'assassin des honnêtes gens; des libelles imprimés dans des presses fournies par la nation française, me dépeignent sous les mêmes traits. A Paris, on dit que c'est moi qui ai organisé le tribunal révolutionnaire; que ce tribunal a été formé pour égorgé les patriotes & les membres de la convention. Je suis désigné comme un tyran & un oppresseur de la représentation nationale. A Londres, on dit qu'en France on a imaginé de prétendus assassins pour me faire entourer d'une garde militaire; ici l'on me dit, en parlant de la fille Regnaud: « Que c'est sûrement une affaire d'amourette, & qu'il faut bien croire que j'ai fait guillotiner son amant. » C'est ainsi que l'on aboût les tyrans en attaquant un patriote isolé qui n'a que son courage & sa vertu. (Citoyen Robespierre, s'écrie un citoyen des tribunes, tu as tous les Français pour toi.) — De nombreux applaudissemens se sont fait entendre.

Je vous prie de ne pas m'interrompre, reprend l'orateur; je ne veux que la vérité pour me servir d'asyle contre le crime; je ne veux ni de partisans, ni d'éluges, ma défense est dans ma conscience; je prie les citoyens de se rappeler que les démarches les plus innocentes sont exposés à la calomnie, & qu'ils ne peuvent rien faire que les tyrans ne cherchent à le tourner contre eux.

Quelle doit être la conduite des amis de la liberté, lorsqu'ils se trouvent dans la misérable alternative, ou de trahir la patrie, ou d'être traités de tyrans, d'oppressifs & d'hommes avides de sang, s'ils ont le courage de remplir leurs devoirs & la tâche que leur impose la convention, & de préférer l'innocence opprimée à la horde exécrable des scélérats qui conspirent contre la liberté? Trahissez la patrie d'une manière adroite, bientôt les ennemis du peuple seront à votre secours; défendez la cause de la justice, vous ne pourrez pas dire une parole sans être appelé despote; vous ne pourrez pas invoquer l'opinion publique sans être désigné comme dictateur. Ceux qui défendent courageusement la patrie sont exposés comme ils l'étoient du tems de Brissot; mais je préférerai encore au moment actuel ce qui fut dénoncé par Louvet, sous le rapport de ma propre satisfaction; les ennemis de la révolution étoient alors moins perfides qu'aujourd'hui.

L'accusation de Louvet est renouvelée dans un acte trouvé parmi les papiers du secrétaire de Camille Desmoulins, au sujet du conspirateur Danton; cet acte étoit sur le point de paraître, lorsque le comité de sûreté générale l'a découvert & l'a renvoyé au comité de salut public. Les conjurés sçavoient tout ce qui s'est passé dans la révolution, à l'appui de leur dénonciation contre un prétendu système de dictature. A examiner l'absurdité de la dénonciation, il seroit

inutile d'en parler; des calomnies aussi grossières ne font pas faites pour réduire les citoyens; mais on verra qu'elles n'étoient proposées que comme un manifeste qui devoit précéder un coup de main contre les patriotes. Que direz-vous si je vous apprends que ces atrocités n'ont pas paru révoltantes à des hommes revêtus d'un caractère sacré, & que parmi nos collègues eux-mêmes il s'en est trouvé qui les ont corroborées?

Robespierre, après avoir fait observer que toutes les calomnies des tyrans & de leurs stipendiés doivent jeter une sorte de découragement dans l'âme des patriotes, déclare qu'il est indigné sur la conduite qu'il doit tenir dans ces circonstances; il invoque pour appui, la vertu de la convention nationale; vertu qui donne la force de résistance & l'obligation de mettre sous les pieds les intérêts de l'amour-propre, & de ne pas se laisser ébranler par les efforts redoublés des calomnieux. Il invoque aussi le patriotisme & la fermeté des membres des comités de salut public & de sûreté générale, ainsi que la vertu des citoyens zélés pour les intérêts de la république.

Ce n'est pas, continue-t-il, par des applaudissemens & des éloges que l'on établit la liberté; mais par une surveillance infatigable. J'invoque les bons citoyens à dénoncer tous les actes d'oppression, à veiller & à déjouer les intrigues de l'étranger. J'en ai dit assez pour ceux qui sentent: quand les circonstances se développeront davantage, j'en dirai plus encore. Il ne fera jamais au pouvoir de personne de m'empêcher de déposer la vérité dans le sein de la représentation nationale & des républicains; il n'est pas au pouvoir des tyrans & de leurs valets de faire échouer mon courage: qu'on répande des libelles contre moi, je n'en ferai pas moins toujours le même; je défendrai toujours l'égalité avec la même ardeur; si l'on me forçoit d'abandonner les fonctions qui me sont confiées, il me resteroit encore ma qualité de représentant du peuple, & je serois sans cesse une guerre à mort aux tyrans & aux conspirateurs.

Il a été adressé depuis quelques jours au directeur-général provisoire de la liquidation un nombre considérable de lettres & paquets par les créanciers des communes, districts & départemens. Comme il est nécessaire de s'occuper exclusivement, de mettre en ordre & de classer ces différentes productions, le directeur-général prévient les concitoyens qu'il ne pourra répondre aux lettres qui lui ont été écrites avant que ce travail préliminaire ne soit terminé.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Elie Lacoste.)

N. B. Dans la séance du 14 messidor, Cambon a fait rendre sur le mode de délivrance des inscriptions, un décret conçu en ces termes:

Art. 1^{er}. Les extraits d'inscription définitive sur le grand livre de la dette consolidée, seront délivrés, à compter du premier thermidor, aux propriétaires dont les noms commencent par les lettres A, B, C, D, E, F, G & H.

II. A mesure que les créanciers d'une autre lettre alphabétique seront inscrits sur le grand livre, les commissaires de la trésorerie nationale annonceront par des avis & par les journaux, que la délivrance des inscriptions définitives va être faite, & que les propriétaires peuvent venir les retirer.

III. Pour retirer les inscriptions, les propriétaires remettront les divers certificats de propriété, ou les inscriptions provisoires qui leur auront été délivrées, avec un bordereau

contenant leurs noms, prénoms, leur demeure & le montant total de leurs inscriptions. Il leur sera fourni un récépissé provisoire, portant promesse de remettre, dans deux décades, l'inscription demandée.

IV. Après avoir retiré l'inscription définitive, les propriétaires pourront exiger de suite le paiement du semestre échû le premier germinal dernier, qui sera fait sans retard à la trésorerie nationale, en fournissant le certificat dont le modèle est joint au présent décret.

V. Il ne sera plus délivré d'inscriptions provisoires des créances pour lesquelles la délivrance des inscriptions définitives sera ouverte; mais on continuera d'en délivrer pour celles dont la transcription ne sera pas terminée, jusqu'à ce que la remise en soit annoncée par les commissaires de la trésorerie.

VI. Les émargemens pour le paiement des inscriptions au grand livre, ne seront assujettis ni au timbre ni à l'enregistrement.

VII. La retenue à faire sur les inscriptions au grand livre, pour la contribution de l'an deuxième de la république, est fixée au cinquième.

VIII. Au moyen de la retenue du cinquième des inscriptions, il ne sera pas nécessaire de justifier de l'acquit des contributions pour recevoir le paiement. Le certificat de résidence exigé par l'article IV, ne sera sujet ni à l'enregistrement ni au timbre.

IX. Les conservateurs des saisies & oppositions continueront leurs fonctions jusqu'au premier thermidor, à laquelle époque ils les cesseront, & remettront leurs livres, titres & documents à la trésorerie nationale, qui les continuera & délivrera les certificats sans frais.

Séance du 16 messidor.

Jeanbon Saint-André paroît à la tribune: il est accueilli par de vifs applaudissemens: « Les détails de l'expédition de l'armée navale, dit-il, ne vous sont pas entièrement connus. Placé par vous sur la flotte, pour tout observer & vous rendre compte, je dois supplier à l'insuffisance des premières relations. Notre convoi étoit impatiemment attendu; l'Anglois le convoitoit; Pitt avoit promis au conseil de son maître de s'en emparer. Le cabinet britannique avoit en Amérique, comme en France, des agens secrets chargés de l'informer de tout: la marche du convoi, la force de son escorte & celle des vaisseaux envoyés à sa rencontre, tout étoit connu de nos ennemis.

Le 20 prairial, on manœuvra de part & d'autre. Le vaisseau françois le *Revolutionnaire* fut engagé par quelques vaisseaux anglois & désarmé; son capitaine fut tué. Le vaisseau l'*Audacieux* le prit le lendemain à la remorque & le ramena à Rochefort. Les Anglois, qui avoient aussi un vaisseau appelé l'*Audacieux*, ont publié qu'ils avoient amené le *Revolutionnaire* à Plymouth.

L'*Indomptable* & le *Tyrannicide* furent d'abord maltraités; mais l'armée angloise essaya bientôt un feu terrible qui la mit en désordre, & le vent facilitant sa fuite, elle abandonna nos deux vaisseaux & le champ de bataille.

La ligne ennemie étoit composée de 34 vaisseaux de ligne, dont plusieurs à trois ponts. La flotte de la république consistoit en 26 vaisseaux, dont 4 de la division de Nielly, étoient épuisés par une longue croisière.

Nous étions déterminés à périr plutôt que d'abandonner un instant le convoi; & nous voulions mettre l'armée angloise hors d'état de tenir la mer. Tels sont les motifs qui nous portèrent à livrer le combat le plus rude & le plus

terrible dont l'Océan ait été témoin. Les Anglois cessent les premiers le feu, & la victoire se déclara en notre faveur.

Howe a dit à Londres qu'il avoit fait fuir l'amiral françois : il s'est menti à lui-même. La flotte angloise avoit le vent; nous ne pouvions aller à elle, elle pouvoit venir à nous : pourquoi ne l'a-t-elle pas fait? Ce mot seul suffit pour confondre l'amiral Howe. Si nous avons perdu des vaisseaux, nous devons rendre à nos braves marins la justice de dire qu'ils n'ont livré à l'ennemi que des carcasses délabrées, & qu'en tombant ils l'ont forcé à admirer leur courage. . . . L'Anglois ne s'est pas vanté de la fuite honteuse d'une division de 12 vaisseaux de ligne. . . . Nos marins se sont battus en héros.

Ainsi vous voyez dans ce petit revers militaire une grande victoire politique. Soignez l'éducation de la marine; encouragez-la. . . . Je vous propose de décider que la loi qui accorde 650 livres aux défenseurs de la patrie qui ont perdu un membre, sera applicable aux marins.

Cette proposition est décrétée : le rapport de Jean-Baptiste-Saint-André sera inséré dans le bulletin.

Le même membre annonce l'entrée, dans les ports de l'Orient & de la Montagne, de trois nouvelles prises faites sur les esclaves de Londres & de Madrid : l'un de ces bâtimens est chargé de bled; un autre, de laine, venant d'Espagne; le chargement du troisième n'est pas indiqué.

Le département de la marine a ouvert une souscription volontaire pour la construction & l'armement d'un vaisseau du premier rang. Cette annonce faite par Charlier, sera mentionnée honorablement au procès-verbal.

Le conseil-général de la commune de Paris présente les éleves de l'école de Mars fournis par cette commune : le maire & l'agent national prononcent, à cette occasion, des discours qui sont applaudis.

Barrère monte à la tribune : il est précédé par des applaudissemens :

« Le comité de salut public, dit-il, peut suivre à peine le cours rapide des triomphes de nos défenseurs. La victoire semble avoir usurpé le vol hardi de la renommée. Tandis que l'armée de Sambre & Meuse restituait à la république le départ de Gemmappe, la partie gauche s'emparoit d'un grand port; Ostende est au pouvoir des François; le port, la plus grande partie de ses vaisseaux, ses canons, ses munitions, ses magasins, sont à la république. . . . (Acclamations unanimes & répétées). La prise d'Ostende n'est point une conquête ordinaire; c'est une place forte, c'est un port célèbre, c'est le chemin couvert par lequel l'infâme anglois fitroit ses poisons, faisoit passer ses troupes & ses chevaux; c'étoit l'entrepôt de la coalition; c'étoit le refuge de ce duc d'York qui a le courage d'entrer dans des villes vendues de ce fameux prétendant à des trônes détruits. . . . La mer va se sentir plus libre en voyant ce port entre les mains des François. . . . La cour de Londres apprendra aussi à connaître cette terreur dont ses satellites ont déjà fait la mortifère expérience.

« C'est maintenant aux hauts-seigneurs du parlement anglois; c'est aux orateurs désintéressés des communes, à voter une adresse bien élogieuse de remerciement au gouvernement paternel de Georges. . . . Peuvent-ils encore soumettre la Seine à la Tamise. . . . Les uns vénales & boutiquiers, tu seras punie, & ta débauche commence à être sentie sur le port d'Ostende. Racontez donc combien de tes soldats transportés

à Ostende reverront leurs foyers! C'est dans tes coffres-forts que tu comptes tes revers : eh bien! calcules ce que valent tes magasins, tes munitions & tes vaisseaux pris par les François!

« Nous venons vous présenter la nouvelle de la prise d'Ostende, lorsqu'un courrier nous a apporté celle de la prise de Tournay. (Acclamations répétées; la salle retentit des cris: *Vive la république.*) Elle est donc inutile pour les rois, cette levée en masse recommandée dans leurs nombreuses proclamations, cette parodie royale du courage républicain : c'est la voix prêchant au désert.

« Une lettre de Marchiennes, en date du 14, porte: *L'empereur est dans une horrible colère contre les Brabançons, de ce qu'ils voient avec plaisir l'arrivée des François; de ce qu'ils ne veulent pas faire la levée en masse, ni donner les renforts qu'il avoit demandés.*

« La prise de Mons nous rend maîtres d'Ath; celle de Tournay nous donne l'Escaut; & ce sont les seuls chemins par où Condé, Valenciennes, le Quesnoy & Landrecy pourroient être en relation avec les brigands coalisés. Ces quatre places se trouvent donc absolument cernées : il est donc vrai que, d'ici à quelques jours, le territoire françois sera balayé. Les garnisons de ces places ne peuvent avoir que des communications difficiles avec leur armée qui est entre Bruxelles & Mons, leur obstination ne seroit donc qu'un ajournement honteux d'une défaite complète ou d'une mort méritée : & comme il est digne de la république de démarquer d'une manière religieuse le territoire françois, qu'elles soient passés au fil de l'épée les troupes qui, renfermées dans ces places, ne se rendroient pas à discrétion dans les 24 heures. Déjà l'on nous écrit que les habitans de Valenciennes se sont insurgés contre la garnison; cette dernière mesure peut seule les sauver. Nous ne sommes plus au temps de Damourès; l'armée françoise n'est plus rassemblée dans le camp de la Lune. Se rendte à discrétion, ou la mort, voilà le vœu national : qu'ils soient passés au fil de l'épée, c'est à ce prix que la république veut leur donner encore une leçon de guerre.

« Cependant, loin de nous l'idée que la guerre soit terminée : parler de paix, ce seroit vouloir détourner la victoire, refroidir le zèle des républicains, perdre la patrie. Tranquillisez aujourd'hui avec les plus grands avantages, & l'on vous attaquera demain avec audace : endormez-vous sous vos lauriers, & ils vous massacreroient demain sans pitié. . . . Il faut donc que nos ennemis périssent. Je l'ai déjà dit, il n'y a que les morts qui ne reviennent point. Il faut imaginer cette campagne. Les rois ne conspireront plus, quand ils ne seront plus; ils ne seront plus, quand ils n'auront plus de satellites. Faisons donc une guerre vigoureuse, une guerre d'extermination. . . .

Après avoir fait ce rapport, qui a été souvent interrompu par des acclamations, Barrère présente un projet qui est adopté & dont voici la substance :

« 1°. L'armée du Nord ne cesse de bien mériter de la patrie;

2°. Les troupes renfermées dans les villes de la frontière du Nord que l'ennemi a envahies, qui ne se rendront pas à discrétion, vingt-quatre heures après la sommation, ne seront admises à aucun capitulation, & seront passées au fil de l'épée;

3°. L'institut national de musique célébrera, ce soir, au Jardin national, les triomphes de la république.

(A demain les nouvelles officielles lues par Barrère.)